



Bordeaux, le 30 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion de la commission régionale de la forêt et du bois

Vendredi 27 janvier s'est tenue à l'hôtel de Région à Bordeaux, la première réunion de la commission régionale de la forêt et du bois de Nouvelle-Aquitaine, présidée par Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales et Alain ROUSSET, président du conseil régional.

Au cours de cette réunion, les professionnels du secteur de la forêt et du bois ont exprimé leurs attentes pour le développement d'une filière qui emploie près de 60 000 salariés au cœur des territoires ruraux et représente plus du quart des volumes de bois récoltés et sciés au plan national.

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président du conseil régional ont engagé les travaux d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois. Ceux-ci devront être finalisés avant la fin 2017.

Ce programme va fixer les orientations de la politique forestière régionale pour les 10 années à venir. Il prendra en compte les objectifs ambitieux affichés par l'État et la région Nouvelle-Aquitaine, pour ce secteur stratégique qui doit s'inscrire résolument dans le cadre de la croissance verte et de la transition énergétique et créer de la valeur et de l'emploi en mobilisant et en transformant la ressource locale.

Les travaux d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois seront copilotés par les acteurs professionnels, l'Etat et le conseil régional. Ils tiendront compte de la diversité et de la complémentarité des essences et des massifs forestiers de Nouvelle-Aquitaine : pin maritime des Landes de Gascogne, résineux de montagne des plateaux du haut Limousin, feuillus, peupliers.

Cette réunion a également été l'occasion de faire un point sur l'avancement du plan national pour la reconstitution des forêts sinistrées par la tempête Klaus.

Huit ans après la tempête, plus de 170 000 ha ont bénéficié d'une aide au reboisement. Depuis l'origine, l'État a engagé plus de 430 millions d'euros pour le nettoyage et la reconstitution des forêts sinistrées. Cette solidarité nationale a été complétée par une enveloppe de 40 millions d'euros mobilisée par la région Nouvelle-Aquitaine en qualité d'autorité de gestion du FEADER,